



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MESURES MISES EN ŒUVRE À L'OCCASION DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Arras, le 22 décembre 2022

Afin que les fêtes de fin d'année se déroulent sans risque pour la sécurité des personnes et des biens, **Jacques Billant**, préfet du Pas-de-Calais, a décidé d'interdire sur l'ensemble du département du Pas-de-Calais :

- **La distribution et la vente à emporter de carburant :**
 - du samedi 24 décembre 2022 à 12h00 jusqu'au lundi 26 décembre 2022 à 8h00.
 - du samedi 31 décembre 2022 à 12h00 jusqu'au lundi 2 janvier 2023 à 8h00.
- **La détention et l'utilisation des artifices de divertissement sur la voie publique :**
 - du vendredi 23 décembre 2022 à 12h00 jusqu'au dimanche 25 décembre 2022 à 12h00.
 - du vendredi 30 décembre 2022 à 12h00 jusqu'au dimanche 1er janvier 2023 à 12h00.

Le préfet a demandé à l'ensemble des forces de sécurité et de secours d'être entièrement mobilisées à l'occasion de ces festivités, afin d'assurer la sécurité de tous.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)